



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE
INSTITUTIONNELLE

**Élection des autres membres du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du
Pays de Dreux**

Rapporteur : Christophe LE DORVEN
Président
N°CC2026-062

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	114
Nombre de pouvoirs	2
Votants	Voir PV d'élection
Secrétaire de séance : Madame Dagmar BERNITT	

L'an 2026, le 13 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni à Vernouillet, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

Étaient présent(e)s :

Madame QUENTIN Virginie (Abondant) ; Monsieur CAPÉLAN Alain (Allainville) ; Monsieur COUILLAUT Bernard (Anet) ; Madame PERRICHON Pauline (Anet) ; Madame GARNIER Véronique (Ardelles) ; Madame LAVOISÉ Fan (Aunay-sous-Crécy) ; Monsieur DE LA CELLE Nicolas (Beauche) ; Monsieur PRADES Guy (Berchères-sur-Vesgre) ; Madame BERNITT Dagmar Eva (Bérou-la-Mulotière) ; Monsieur BARRET Christophe (Boissy-en-Drouais) ; Monsieur DELANOE Jean-Claude (Boncourt) ; Monsieur LANTZ Stéphane (Brezolles) ; Monsieur BREANT Jean-Luc (Broué) ; Monsieur SANIER Pierre (Bû) ; Monsieur HOUVET Patrick (Charpont) ; Monsieur BRIDRON Emmanuel (Châtaincourt) ; Madame JUILLET-DORDET Marie-Christine (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Monsieur LAGARD Christophe (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Monsieur LETHUILLIER Michel (Cherisy) ; Monsieur JOUTEAU Patrick (Crécy-Couvé) ; Madame GIRARD Laëtitia (Crucey-Villages) ; Monsieur JAGUIN Gérard (Dampierre-sur-Avre) ; Monsieur GUERZA Abdel-Kader (Dreux) ; Madame FRETEY Sabine (Dreux) ; Monsieur LE

DORVEN Christophe (Dreux) ; Madame SCAVENNEC Marie-Françoise (Dreux) ; Monsieur TRIBOUILLOIS Mathieu (Dreux) ; Madame PITOU Martine (Dreux) ; Monsieur RIVE Philippe (Dreux) ; Madame SIMOES Caroline (Dreux) ; Monsieur LE CICLÉ Christophe (Dreux) ; Monsieur HOMPS André (Dreux) ; Madame MESSAOUDI Fatiha (Dreux) ; Monsieur KLISURA Ratko (Dreux) ; Madame BRAY Caroline (Dreux) ; Monsieur CHAKKAR Mounir (Dreux) ; Madame ARCHAMBAUDIERE Florence (Dreux) ; Monsieur FONSECA Nelson (Dreux) ; Madame WILLEMEN Sophie (Dreux) ; Madame VABRE Caroline (Dreux) ; Monsieur DUQUESNOY Eric (Dreux) ; Madame DALENÇON Marie (Dreux) ; Monsieur LAMRINI Youssef (Dreux) ; Madame ALBAYRAK Yasemin (Dreux) ; Monsieur GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Monsieur ROUSSEL Eric (Écluzelles) ; Monsieur DEBACKER Stéphan (Escorpain) ; Madame DUVAL Dominique (Ézy-sur-Eure) ; Monsieur LEPORTIER Pierre (Ézy-sur-Eure) ; Monsieur GIOWACHINI Frédéric (Favières) ; Monsieur DEPUYDT Eric (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Madame BONHOMME Emmanuelle (Fontaines-les-Ribouts) ; Monsieur CENIER François (Garancières-en-Drouais) ; Monsieur PARAGOT Emmanuel (Garnay) ; Monsieur TARDIVENT Jean-Marc (Germainville) ; Madame APRUZZESE Sophie (Gilles) ; Madame VELIN Nathalie (Guainville) ; Monsieur LEPRAT Rémi (Ivry-la-Bataille) ; Madame MARTIN Carole (Ivry-la-Bataille) ; Monsieur BOVE Samuel (La Chapelle-Forainvilliers) ; Monsieur PECQUENARD Francis (La Chaussée-d'Ivry) ; Monsieur GUÉNÉE Pascal (Laons) ; Madame PIERRON Béatrice (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Madame ATARIAN Catherine (Le Boullay-Mivoye) ; Monsieur GIROUX Frédéric (Le Boullay-Thierry) ; Monsieur SIMO Didier (Le Mesnil-Simon) ; Monsieur COLLET Thierry (Les Châtelets) ; Monsieur GARNIER Dominique (Louvilliers-en-Drouais) ; Monsieur AVENARD Marc (Luray) ; Monsieur MERLET Philippe (Maillebois) ; Monsieur DEPONDT Jérôme (Marchezais) ; Madame BASTON Véronique (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Monsieur PRATS Glenn (Mézières-en-Drouais) ; Monsieur CHERON Denis (Montreuil) ; Monsieur JUSTEAU Jean-Loup (Nonancourt) ; Madame CHALLES Sylvie (Ormo) ; Madame FISSON Clémentine (Ouerre) ; Monsieur JOLIVEL Patrick (Oulins) ; Monsieur BESNARD Christophe (Prudemanche) ; Madame CHAUVIN Pervenche (Puisseux) ; Madame MILWARD Nathalie (Rouvres) ; Monsieur GODEFROY Jean-Louis (Rueil-la-Gadelière) ; Monsieur LUBOW Dominique (Saint-Ange-et-Torçay) ; Madame BORGET Françoise (Sainte-Gemme-Moronval) ; Monsieur COCHELIN Denis (Saint-Georges-Motel) ; Madame BARRE Caroline (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Monsieur JACOB Sébastien (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Madame JOUCQUE Jocelyne (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Monsieur SOURISSEAU Gérard (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Monsieur HELIAS Christophe (Saint-Maixme-Hauterive) ; Madame XARDEL Karen (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Monsieur RIEHL Patrick (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Madame AZIRI Valérie (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Monsieur BERTOLOTTI Jérémy (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Monsieur BRASSE Jean-Pierre (Saint-Sauveur-Marville) ; Monsieur ALBERT Christian (Saulnières) ; Madame LE BRIS Martine (Saussey) ; Monsieur LANGE Thomas (Serazereux) ; Madame LUCAS Corinne (Serville) ; Monsieur BINET Eric (Sorel-Moussel) ; Monsieur GUERRIER Pascal (Thimert-Gâtelles) ; Monsieur PELLETIER Thibault (Tremblay-les-Villages) ; Monsieur BERTHELIER Christian (Tréon) ; Monsieur STEPHO Damien (Vernouillet) ; Madame LUCAS Catherine (Vernouillet) ; Monsieur AHSAINÉ Ali (Vernouillet) ; Madame BOUGRARA Melinda (Vernouillet) ; Monsieur TRAPATEAU Joël (Vernouillet) ; Madame MONTIGNY Nicole (Vernouillet) ; Monsieur TALATA Najib (Vernouillet) ; Madame POMMIER Estelle (Vernouillet) ; Monsieur MERCEY Franck (Vernouillet) ; Madame DELAPLACE Évelyne (Vert-en-Drouais) ; Monsieur ANEST Louis (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Madame KAMAL Fouzia (Dreux) ; Monsieur COLLEU Daniel (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Madame SAPIN Rachel (La Mancelière) ; Monsieur LAINÉ Thierry (Louye) ; Monsieur LUCAS Benoît (Revercourt) ; Monsieur BAELEN Pascal (Saint-Lubin-de-Cravant).

Pouvoir(s) :

Monsieur BILLET Pierre-Frédéric (Dreux) donne pouvoir à Madame VABRE Caroline ; Monsieur BOUMEZIANE Abdelrhafour (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Par sa délibération précédente le conseil communautaire a fixé à 15 le nombre de conseillers communautaires délégués.

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le mode de scrutin applicable à l'élection des conseillers communautaires délégués est le même que celui applicable pour l'élection du Président dont les principes sont rappelés ci-après :

- l'élection a lieu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément au règlement intérieur en vigueur, le conseil communautaire est invité à utiliser des boîtiers électroniques permettant le vote et garantissant le secret du scrutin. Chaque conseiller communautaire s'est vu remettre, pour l'élection du Président, un boîtier de vote électronique et un boîtier de vote supplémentaire lorsqu'il est détenteur d'un pouvoir. Les mêmes boîtiers sont utilisés pour l'élection successive de chacun des conseillers communautaires délégués.

Les assesseurs seront les mêmes que ceux désignés pour l'élection du Président.

Il est rappelé que conformément à la réglementation applicable, le vote peut porter sur tout conseiller communautaire titulaire ; en conséquence, une liste de l'ensemble des conseillers communautaires avec le numéro de vote attribué à chacun a été transmise avec la note de synthèse et remise à l'émargement à chaque conseiller communautaire.

Le Président invite, les candidats à se manifester pour chacun des conseillers communautaires délégués à élire.

Après déclaration des candidats pour chaque poste de conseillers communautaires délégués, il est procédé successivement aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, pour chacun des conseillers communautaires délégués à élire, dont le déroulement du scrutin et la proclamation des résultats sont consignés dans un procès-verbal, figurant en annexe de la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-7 (par renvoi de l'article L.5211-2 dudit code),

VU l'arrêté inter préfectoral constatant le nombre de sièges de l'organe délibération de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,

VU la liste des numéros de vote attribués à chaque conseiller communautaire,

VU le procès-verbal des élections des Vice-présidents et des autres membres du bureau.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue (voir PV d'élection en annexe) :

ARTICLE 1 : ÉLIT les conseillers communautaires délégués membres du bureau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, comme suit :

- 1^{er} membre du bureau : Monsieur Pierre SANIER,
- 2^{ème} membre du bureau : Madame Béatrice PIERRON,
- 3^{ème} membre du bureau : Madame Marie-Christine JUILLET-DORDET,
- 4^{ème} membre du bureau : Monsieur Christophe HELIAS,
- 5^{ème} membre du bureau : Madame Catherine LUCAS,
- 6^{ème} membre du bureau : Madame Françoise BORGET,
- 7^{ème} membre du bureau : Madame Caroline BRAY,
- 8^{ème} membre du bureau : Monsieur Marc AVENARD,
- 9^{ème} membre du bureau : Monsieur Thibault PELLETIER,
- 10^{ème} membre du bureau : Monsieur Bernard COUILLAUT,
- 11^{ème} membre du bureau : Monsieur Emmanuel BRIDRON,
- 12^{ème} membre du bureau : Monsieur Christophe LE CICLÉ,
- 13^{ème} membre du bureau : Monsieur Michel LETHUILLIER,
- 14^{ème} membre du bureau : Monsieur Mounir CHAKKAR,
- 15^{ème} membre du bureau : Madame Jocelyne JOUCQUE ;

ARTICLE 2 : DIT que le déroulement du scrutin et la proclamation des résultats sont consignés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14/04/2026

Président
Christophe LE DORVEN

Secrétaire de séance
Dagmar BERNITT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

